



**FEDERATION FRANCAISE D'AIKIDO ET DE BUDO
AIKIKAI DE FRANCE**

Les Allées - 83149 - BRAS / ☎ 04.98.05.22.28 / Fax 04.94.69.97.76
Email : FFAB.AIKIDO@wanadoo.fr

Bras, le 4 avril 2007

A l'attention de Mesdames et Messieurs

N/R : CC/CN/070404

Les Présidents de ligue
et Dirigeants de clubs

Mesdames, Messieurs,

Diriger et gérer une association n'est pas toujours facile. Aussi est-il important d'utiliser les outils mis à notre disposition pour nous aider dans la gestion de celle que nous dirigeons.

Les instances gouvernementales ont créé un site qui répond aux attentes des dirigeants ou futurs dirigeants d'association : www.associations.gouv.fr

Ainsi, nous vous conseillons de prendre connaissance de l'instruction 4 H-5 06 n° 208 publiée le 18 décembre 2006 par la Direction générale des Impôts qui présente dans un document unique le régime fiscal d'ensemble des organismes sans but lucratif.

Cette instruction traite des obligations déclaratives, de la rémunération des dirigeants salariés, de la TVA ou encore des franchises d'impôts commerciaux, et devrait simplifier la vie des trésoriers et comptables d'associations.

Téléchargement à la page : http://www.associations.gouv.fr/article.php3?id_article=478

Vous souhaitant bonne réception de cette note d'information, recevez, nos cordiales salutations.

La Directrice
Chantal CARDY

